

SARL AUDIT EUREX
Technosite Altéa
196, Rue Georges Charpak
74100 Juvigny

Deloitte & Associés
6, Place de la Pyramide
92908 Paris-la-Défense

MCPHY ENERGY

Société Anonyme à Conseil d'Administration

SIEGE SOCIAL :
LA RIETIERE
26190 LA MOTTE FANJAS

RCS Romans 502 205 917

RAPPORT SPECIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 2019

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés et conclus au cours de l'exercice 2015 et qui n'ont pas été soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant sur les comptes des exercices précédents.

Personne intéressée :

Monsieur Pascal MAUBERGER, Directeur Général

Nature :

Engagements de non-concurrence et prise en charge d'une partie des cotisations de retraite

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé :

Le contrat de mandat social conclu le 21 mai 2015 entre la Société et Monsieur Pascal MAUBERGER en tant que Directeur Général de la Société fixe notamment les éléments de la rémunération de Monsieur Pascal MAUBERGER.

Il fixe également les avantages octroyés à celui-ci dont la prise en charge par la Société de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises, qui s'est arrêtée en septembre 2018, et d'une partie des cotisations de retraite (légal et complémentaire – régime AGIRC – ARCO). Le montant des cotisations retraites 2018 est de 29 647,53€ et la GSC (Garantie sociale du chef d'entreprise) 2018 : 7 746€.

Ce mandat social inclut un engagement de non-concurrence d'une durée de 18 mois à compter de son départ pour un périmètre géographique déterminable.

Dans l'hypothèse d'une application par la Société de la clause de non-concurrence à compter de la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Pascal MAUBERGER percevrait en contrepartie une indemnité mensuelle d'un montant égal à 6/10^e de la rémunération annuelle (fixe et variable) des douze derniers mois de présence (équivalente à celle applicable aux contrats de travail de la Société selon les modalités prévues par la convention collective).

Cet engagement a été conclu pour protéger les intérêts légitimes de la Société en raison du fait que son activité et son développement sont basés sur son savoir-faire technique très spécifique.

Aucune somme n'a été versée au cours de l'exercice au titre de cette convention.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvé par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Juvisy et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

Les commissaires aux comptes

SARL AUDIT EUREX



Philippe TRUFFIER

Deloitte & Associés



Benjamin HAZIZA

